

# QUELLE SERA L'INDEMNITE VERSEE EN CAS DE PERTE D'EMPLOI INVOLONTAIRE SELON LA CLASSE ET LE REGIME ?

Les indemnités journalières sont versées mensuellement à terme échu à compter du 31<sup>e</sup> jour de chômage continu.

Elles sont versées au maximum pendant la durée correspondant à l'option choisie : 12, 18 ou 24 mois.

Indemnité annuelle maximum  
REGIME COMPLET  
« base + complémentaire »

Ces tableaux indiquent le montant annuel de l'indemnité selon la classe du « REGIME DE BASE » ou celles du « REGIME COMPLET : base + complémentaire »

Indemnité annuelle  
REGIME DE BASE SEUL

Classe	Montant
1	19 224 €
2	38 448 €
3	57 672 €
4	76 896 €
5	96 120 €
6	115 344 €

Classe	Sub-classe	Montant
1	-	19 224 €
	A	24 030 €
	B	28 836 €
2	-	38 448 €
	A	43 254 €
	B	48 060 €
	C	52 866 €
	D	57 672 €
3	E	62 478 €
	B	67 284 €
	C	72 090 €
	D	76 896 €
	E	81 702 €
	F	86 508 €
	G	91 314 €
	H	96 120 €
4	E	100 926 €
	F	105 732 €
	G	110 538 €
	H	115 344 €
5	H	134 568 €
6	H	153 792 €

GARANTIE SOCIALE  
DES CHEFS ET DIRIGEANTS  
D'ENTREPRISE



Barème 2026

## 1) VOUS AVEZ SOUSCRIT LE REGIME DE BASE SEUL :

1 POUR UNE GARANTIE ADAPTEE, IDENTIFIEZ LA CLASSE CORRESPONDANT A VOTRE REVENU NET FISCAL PROFESSIONNEL 2025 :

de	à	Classe
24 030 €	48 059 €	1
48 060 €	96 119 €	2
96 120 €	144 179 €	3
144 180 €	192 239 €	4
192 240 €	240 299 €	5
à partir de	240 300 €	6

Le chiffre lu dans le tableau au regard de votre revenu 2025 doit correspondre à la garantie actuellement souscrite. Dans ce cas, une mise à jour n'est pas nécessaire.

**Si ce chiffre lu est inférieur** à la classe actuellement souscrite : une mise à jour est nécessaire en déclarant le revenu à assurer. Une surévaluation de votre cotisation est inutile car les prestations seront limitées en tenant compte du revenu réel.

**Si le chiffre lu est supérieur** à la classe actuellement souscrite :

- soit vous souhaitez adapter votre couverture au niveau de votre revenu, déclarez votre revenu 2025 et indiquez la classe à souscrire.
- soit vous souhaitez volontairement maintenir le niveau de garantie sous-évalué malgré un revenu 2025 supérieur : pas de mise à jour nécessaire. Attention, en cas de prestations, conformément aux dispositions générales, le calcul reposera sur une assiette inférieure à votre revenu réel.

2 Cotisation annuelle 2026 selon l'option de durée choisie

Classe	12 mois	18 mois	24 mois
1	1 247 €	1 870 €	2 805 €
2	2 494 €	3 740 €	5 610 €
3	3 740 €	5 610 €	8 416 €
4	4 987 €	7 481 €	11 221 €
5	6 234 €	9 351 €	14 026 €
6	7 481 €	11 221 €	16 831 €

Cotisation appelée à 85% du taux conventionnel. Taxe sur les conventions d'assurance comprise, hors frais de fractionnement éventuels.

3

Pour mettre à jour votre garantie du régime de base (ou souscrire le régime complémentaire, cf. pages suivantes) : suivez les instructions indiquées dans l'e-mail ou le courrier adressé courant février 2026.

Vos interlocuteurs :



SERVICES GSC  
3, place Marcel Paul  
92024 NANTERRE  
Tél : 01 70 96 75 00  
e-mail : gscaffiliations@gan.fr

## II) VOUS AVEZ SOUSCRIT LE REGIME COMPLET : base + complémentaire

Pour être dans une couverture optimale en fonction du revenu, la classe à souscrire est exprimée par un chiffre de 1 à 6 pour le Régime de base, et une lettre de A à H pour le Régime complémentaire.

1

POUR UN REGIME DE BASE ADAPTE, IDENTIFIEZ LA CLASSE CORRESPONDANT A VOTRE REVENU NET FISCAL PROFESSIONNEL 2025

	Classe
de 24 030 € à 34 328 €	1
de 34 329 € à 41 194 €	
de 41 195 € à 48 059 €	
de 48 060 € à 61 791 €	2
de 61 792 € à 68 657 €	
de 68 658 € à 75 522 €	
de 75 523 € à 82 388 €	
de 82 389 € à 89 254 €	
de 89 255 € à 96 119 €	
de 96 120 € à 102 985 €	3
de 102 986 € à 109 851 €	
de 109 852 € à 116 717 €	
de 116 718 € à 123 582 €	
de 123 583 € à 130 448 €	
de 130 449 € à 137 314 €	
de 137 315 € à 144 179 €	
de 144 180 € à 151 045 €	4
de 151 046 € à 157 911 €	
de 157 912 € à 164 777 €	
de 164 778 € à 192 239 €	
de 192 240 € à 240 299 €	5
à partir de 240 300 €	6

2

Le chiffre lu dans le tableau au regard de votre revenu 2025 doit correspondre à la garantie actuellement souscrite. S'il est différent, une mise à jour est nécessaire en déclarant le revenu.

3

CLASSE POUR UNE COUVERTURE MAXIMALE EN REGIME COMPLEMENTAIRE

	Classe	Classe
de 24 030 € à 34 328 €	1	-
de 34 329 € à 41 194 €		A
de 41 195 € à 48 059 €		B
de 48 060 € à 61 791 €	2	-
de 61 792 € à 68 657 €		A
de 68 658 € à 75 522 €		B
de 75 523 € à 82 388 €		C
de 82 389 € à 89 254 €		D
de 89 255 € à 96 119 €		E
de 96 120 € à 102 985 €	3	B
de 102 986 € à 109 851 €		C
de 109 852 € à 116 717 €		D
de 116 718 € à 123 582 €		E
de 123 583 € à 130 448 €		F
de 130 449 € à 137 314 €		G
de 137 315 € à 144 179 €		H
de 144 180 € à 151 045 €	4	E
de 151 046 € à 157 911 €		F
de 157 912 € à 164 777 €		G
de 164 778 € à 192 239 €		H
de 192 240 € à 240 299 €	5	H
à partir de 240 300 €	6	H

(-) pas de garantie complémentaire

4

Si la lettre lue dans le tableau au regard du revenu 2025 est inférieure à la classe actuellement souscrite, adaptez votre garantie complémentaire à la baisse : une surévaluation de votre cotisation est inutile car les prestations seront limitées en tenant compte du revenu réel.

Si la lettre lue dans le tableau est supérieure à celle actuellement souscrite : vous pouvez, si vous le souhaitez, adapter votre garantie complémentaire en correspondance au niveau de votre revenu.

5

LECTURE DIRECTE DE LA COTISATION MAXIMALE ANNUELLE 2026 REGIME DE BASE + COMPLEMENTAIRE SELON L'OPTION DE DURÉE CHOISIE

Classe	Classe	12 mois	18 mois	24 mois
1	-	1 247 €	1 870 €	2 805 €
	A	1 637 €	2 482 €	3 684 €
2	B	2 026 €	3 095 €	4 564 €
	-	2 494 €	3 740 €	5 610 €
	A	2 884 €	4 352 €	6 489 €
	B	3 273 €	4 965 €	7 369 €
	C	3 663 €	5 577 €	8 248 €
	D	4 052 €	6 189 €	9 128 €
3	E	4 442 €	6 801 €	10 007 €
	B	4 519 €	6 835 €	10 175 €
	C	4 909 €	7 447 €	11 054 €
	D	5 298 €	8 059 €	11 934 €
	E	5 688 €	8 671 €	12 813 €
	F	6 078 €	9 284 €	13 693 €
	G	6 467 €	9 896 €	14 572 €
4	H	6 857 €	10 508 €	15 451 €
	E	6 935 €	10 542 €	15 618 €
	F	7 325 €	11 155 €	16 498 €
	G	7 714 €	11 767 €	17 377 €
5	H	8 104 €	12 379 €	18 256 €
	H	9 351 €	14 249 €	21 061 €
6	H	10 598 €	16 119 €	23 866 €

Cotisation appelée à 85%. Taxe sur les conventions d'assurance comprise. Hors frais de fractionnement éventuels.

6

Pour mettre à jour le régime de base ou modifier le régime complémentaire : suivez les instructions indiquées dans l'e-mail ou le courrier adressé courant février 2026.